



Conseil économique et social

Distr. générale
4 juin 2012
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Deuxième session

New York, 13-15 août 2012

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire et annotations

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres question d'organisation.
3. Éléments stratégiques relatifs à l'évolution future de la gestion de l'information géospatiale : plan prospectif pour les cinq à 10 années à venir.
4. Contribution du Comité à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) et incidences des résultats de la Conférence.
5. Recensement des questions devant être soumises au Comité à ses prochaines sessions.
6. Examen de la déclaration de déontologie devant être soumise à l'approbation de la communauté mondiale de l'information géospatiale.
7. Élaboration d'une base de connaissances relative à l'information géospatiale.
8. Étude de la situation de la cartographie dans le monde.
9. Le Système de référence géodésique mondial.
10. Élaboration d'un portail cartographique mondial pour le développement durable.
11. Rapports spéciaux sur les activités régionales et thématiques.
12. Ordre du jour provisoire et dates de la troisième session du Comité.
13. Rapport du Comité sur les travaux de sa deuxième session.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (9 août 2012).



Annotations

1. Élection du Bureau

Conformément à la résolution 2011/24 du Conseil économique et social, en particulier au mandat figurant en annexe à cette résolution, le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale élit au début de chaque session deux présidents parmi ses membres, en respectant les principes d'équilibre et de représentation géographiques. En outre, comme le prévoit le règlement intérieur provisoire adopté à sa première session, le Comité désigne un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Les points de l'ordre du jour provisoire et la documentation correspondante ont été établis sur la base de la décision adoptée par le Comité à sa première session puis examinés par le Bureau. L'organisation des travaux proposée par le Secrétariat sert de guide pour aider à mieux gérer le temps. Au début de la session, le Comité entendra un rapport oral du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation. Le règlement intérieur provisoire adopté par le Comité à sa première session a été examiné par le Bureau des affaires juridiques en vue de l'harmoniser avec les règles et pratiques générales du Conseil économique et social. Le Bureau des affaires juridiques a formulé plusieurs recommandations qui ont été incorporées au règlement intérieur révisé soumis au Comité. Ce dernier souhaitera peut-être adopter l'ordre du jour et l'organisation des travaux pour sa deuxième session, ainsi que le règlement intérieur révisé.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (E/C.20/2012/1)

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session¹

Règlement intérieur¹ (résumé : E/C.20/2112/2)

3. Éléments stratégiques relatifs à l'évolution future de la gestion de l'information géospatiale : plan prospectif pour les cinq à 10 années à venir

Le Comité sera saisi d'un rapport sur l'évolution future de la gestion de l'information géospatiale. Lors de la première session du Comité, le thème des « Éléments stratégiques relatifs aux progrès technologiques et fondamentaux concernant l'infrastructure de l'information géospatiale et l'infrastructure connexe » a été retenu comme point de l'ordre du jour du Comité et un groupe de travail a été invité à rassembler des éléments sur l'évolution future et le développement de la gestion de l'information géospatiale. À l'invitation des coprésidents, le groupe a reçu des communications écrites des États Membres et de certains experts appartenant à la communauté géospatiale. Un résumé des tendances futures a été présenté et examiné au cours d'un atelier organisé en marge du Geospatial World Forum qui a eu lieu en avril 2012 aux Pays-Bas. Le Comité est invité à examiner les tendances mises en évidence dans le document de référence intitulé « Future trends

¹ Disponible uniquement dans la langue où il a été reçu à l'adresse suivante : http://ggim.un.org/ggim_committee.html.

in geospatial information management: the five to ten year vision ». La version finale du document tiendra compte de l'examen par le Comité et sera présentée lors du deuxième Forum de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui se tiendra au Qatar en 2013.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution future de la gestion de l'information géospatiale¹ (résumé : E/C.20/2012/3)

4. Contribution du Comité à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) et incidences des résultats de la Conférence

Le Comité sera saisi d'un rapport sur sa contribution à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) organisée en juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil). Au cours de l'examen de ce point de l'ordre du jour à sa première session, le Comité a insisté sur la nécessité de disposer à tous les niveaux (local, national, régional et mondial) d'une infrastructure d'information géospatiale appropriée, capable de fournir des données solides permettant d'établir des descriptions détaillées et des analyses pertinentes et de prendre des décisions fondées sur des données factuelles sur l'état de l'environnement et des écosystèmes. Il a aussi été souligné que le Comité était particulièrement bien placé pour assurer la coordination afin de permettre à tous les États Membres de tirer parti des informations géospatiales pour évaluer et suivre le développement durable et les autres enjeux à l'échelle mondiale. Le rapport décrit les actions menées par le Comité pour communiquer aux participants à la Conférence, au cours d'une manifestation parallèle parrainée par lui, l'importance que revêt l'information géospatiale pour le développement durable. Le Comité est invité à prendre note des résultats de la Conférence concernant l'information géospatiale et à donner son avis sur les activités de suivi de cette conférence.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la contribution du Comité à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et sur les incidences des résultats de la Conférence¹ (résumé : E/C.20/2012/4)

5. Recensement des questions devant être soumises au Comité à ses prochaines sessions

Le Comité sera saisi d'un rapport sur le recensement des questions devant lui être soumises à ses prochaines sessions. Donnant suite à la demande formulée par le Comité à sa première session, ce rapport s'inspire des communications détaillées recueillies dans le cadre d'une consultation organisée à l'échelle mondiale et recense les questions regroupées et organisées en neuf groupes thématiques. Le recensement constituera un document de référence utile pour déterminer la portée et le calendrier éventuel du plan d'action que le Comité doit adopter pour les cinq prochaines années. Le Comité est invité à donner son avis sur l'adoption du recensement des questions devant lui être soumises, et à définir les grandes questions prioritaires et les activités connexes devant être examinées dans le cadre de son prochain programme de travail.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le recensement des questions devant être soumises au Comité¹ (résumé : E/C.20/2012/5)

6. Examen de la déclaration de déontologie devant être soumise à l'approbation de la communauté mondiale de l'information géospatiale

Le Comité sera saisi, pour examen, d'un rapport sur le lancement d'un projet de déclaration de déontologie devant être soumise à l'approbation de la communauté mondiale de l'information géospatiale. Dans ce domaine, le besoin de doter la profession d'une « déclaration de déontologie » s'appuyant sur un code de conduite a été évoqué lors de diverses consultations. Au sein de cette profession, rares sont les principes directeurs, les règles déontologiques ou les codes de conduite établis fournissant suffisamment d'assurances sur les pratiques professionnelles pour renforcer la confiance du public dans les données géospatiales qui lui sont accessibles. Conséquence de la multiplication de pratiques telles que l'externalisation des tâches et l'accès libre à l'information, les cadres juridiques et sociaux actuels accusent des lacunes ne permettant pas une réglementation ou un encadrement efficaces de la collecte, de l'emploi et de la diffusion d'une grande partie de ces nouvelles informations géospatiales. Une déclaration de déontologie contribuera à les combler. Le Comité est invité à examiner la nécessité d'une déclaration de déontologie pour la communauté de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et ainsi qu'à donner son avis sur sa formulation.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'examen de la déclaration de déontologie¹ (résumé : E/C.20/2012/6)

7. Élaboration d'une base de connaissances relative à l'information géospatiale

Le Comité sera saisi d'un rapport sur l'élaboration d'une base de connaissances relative à la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et qui sera mise en place à l'ONU. Une des principales fonctions du Comité consiste à rassembler et à diffuser les meilleures pratiques des organes nationaux, régionaux et internationaux en matière d'information géospatiale pour encourager la création d'infrastructures géospatiales. Les ressources et la base de connaissances ont été identifiées comme des questions majeures lors des consultations sur le recensement des questions devant être soumises au Comité. Exploitant les ressources disponibles sur le site Web de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui est tenu à jour par le secrétariat de la Division de statistique, le Secrétaire général propose la création d'une source de données centralisée consultable et continuellement mise à jour qui fournira des informations sur les pratiques actuelles en matière de gestion de l'information géospatiale dans le monde entier. Le Comité est invité à donner son avis sur l'établissement d'une base de connaissances relative à l'information géospatiale.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'élaboration d'une base de connaissances relative à l'information géospatiale¹ (résumé : E/C.20/2012/7)

8. Étude de la situation de la cartographie dans le monde

Le Comité sera saisi d'un rapport préliminaire sur la situation de la cartographie dans le monde. Dans sa résolution 3 adoptée à la neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques tenue en 2009, la Conférence a recommandé que l'ONU fasse une étude sur la situation de la cartographie dans le monde. Une enquête a été effectuée avec l'appui de la Société internationale de photogrammétrie et télédétection et la participation de tous les organismes nationaux de cartographie dans le monde. Le rapport présente le contenu principal du questionnaire, fait le point des réponses et indique le calendrier prévu pour l'achèvement de l'analyse et la diffusion des données. Le Comité est invité à prendre note du rapport et à donner son avis sur l'étude réalisée à partir de l'enquête ainsi que sur les options disponibles en vue de l'établissement de rapports sur la situation de la cartographie dans le monde.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'étude concernant la situation de la cartographie dans le monde¹ (résumé : E/C.20/2012/8)

9. Le Système de référence géodésique mondial

Le Comité sera saisi d'un rapport du Comité permanent sur l'infrastructure des SIG pour l'Asie et le Pacifique sur le Système de référence géodésique mondial. Dans ce rapport, le Comité permanent examine la demande croissante dont font l'objet les technologies de localisation ainsi que leur utilisation, met l'accent sur l'importance de cadres de référence géodésiques et de systèmes de positionnement qui soient cohérents, notamment d'infrastructures telles que les stations de référence à fonctionnement continu, le système mondial de navigation par satellites et le système de positionnement universel. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, l'infrastructure est relativement sommaire, produit des informations inexactes et est difficilement accessible par rapport à d'autres régions du monde. D'une façon générale, les réseaux ne sont pas reliés entre eux ou au cadre de référence mondial, tandis que l'exactitude et le type des analyses géodésiques pouvant être effectuées pâtissent de l'absence de partage des données. Le Comité est invité à prendre note du rapport et à donner son avis sur les différentes solutions permettant d'améliorer l'infrastructure de localisation et de renforcer le Système de référence géodésique mondial.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité permanent sur l'infrastructure des SIG pour l'Asie et le Pacifique sur le Système de référence géodésique mondial¹ (résumé : E/C.20/2012/9)

10. Élaboration d'un portail cartographique mondial pour le développement durable

Le Comité sera saisi d'un rapport sur l'élaboration d'un portail cartographique mondial pour le développement durable regroupant toutes les informations géospatiales disponibles en vue de répondre à des besoins urgents. Le rapport souligne l'importance que le Comité attache à la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, examine l'élaboration et la mise en service d'un

portail mondial de l'information géospatiale reposant sur des données et des informations géospatiales fiables et cohérentes, en vue de répondre aux besoins de la communauté mondiale dans les domaines de l'atténuation des risques de catastrophe, de l'aide humanitaire et du suivi du développement durable. Un tel portail permettrait également, en liaison avec les États Membres, d'autres organisations internationales et conformément au programme de travail du Comité, de mettre à l'épreuve et d'améliorer les mécanismes institutionnels, les politiques, les cadres de référence et les normes existant au niveau national en matière géospatiale. Le Comité est invité à donner son avis sur les différentes options proposées en vue de l'établissement d'une carte mondiale du développement durable.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'établissement d'une carte mondiale du développement durable¹ (résumé : E/C.20/2012/10)

11. Rapports spéciaux sur les activités régionales et thématiques

Le Comité sera saisi, à titre d'information, de cinq rapports spéciaux sur les activités régionales et thématiques. Ces rapports régionaux sont présentés par le Comité permanent de l'infrastructure des SIG pour l'Asie et le Pacifique, le Comité permanent de l'infrastructure des données géospatiales pour les Amériques, le Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement (Commission économique pour l'Afrique) et EuroGeographics avec une contribution d'Eurostat. Le Conseil commun des sociétés d'informations géospatiales présentera un rapport au nom des associations et des groupes professionnels. Le Comité est invité à prendre note des rapports.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant les rapports sur les activités régionales et thématiques¹ (E/C.20/2012/11)

12. Ordre du jour provisoire et dates de la troisième session du Comité

Le Comité sera saisi du projet d'ordre du jour provisoire relatif à sa troisième session et de la liste des documents devant lui être soumis au titre de chacun des points de l'ordre du jour. Il sera également saisi des dates proposées pour sa troisième session. Le Comité est invité à étudier et adopter son ordre du jour provisoire et à confier au Bureau sa mise au point définitive.

Documentation

Note du Secrétariat présentant le projet d'ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité¹

13. Rapport du Comité sur les travaux de sa deuxième session

Le Comité recevra un projet de récapitulatif des principales décisions prises au cours de la deuxième session et devant être intégrées au rapport sur les travaux de cette session. Il est invité à confier au Rapporteur la mise au point définitive de ce rapport, qui sera présenté au Conseil économique et social.